

### Editorial du maire



La nouvelle communauté de communes Seulles-Terre et Mer s'est mise en place et nous souhaitons développer des projets en commun. Avant de lui transférer la compétence en matière d'assainissement, nous allons engager la réfection d'une seconde tranche de notre réseau de collecte des eaux usées et effectuer une mise aux normes de notre station d'épuration. Ce sera notre grand chantier à venir.

Notre cadre de vie a bénéficié de la rénovation de la voirie du centre bourg et de celle du secteur Sud de la commune. Après une nécessaire période d'adaptation pour les usagers, la gestion des flux

de circulation s'est améliorée. Nous poursuivrons cet aménagement d'ensemble par des travaux complémentaires rue du Marais afin de renforcer notamment la sécurité des déplacements liés à l'école.

L'achèvement de la première tranche du lotissement des coteaux du Marais et diverses mutations immobilières sur l'ensemble de la commune nous valent le plaisir d'accueillir de nouveaux habitants. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Ce bulletin rend hommage à de nombreuses personnes qui chacune dans leur rôle, participent ou ont contribué à l'histoire, la vie ou au fonctionnement de notre village. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

Bonne lecture et bon été !

Jean-Pierre LACHEVRE

### Un temps fort pour accueillir les nouveaux arrivants de la commune

Notre village qui se développe voit depuis quelques années sa population augmenter et se renouveler. Il est très important que les nouveaux habitants se sentent bien accueillis et puissent s'intégrer facilement à la vie du village. Dans cet esprit, **la municipalité organisera le 8 septembre prochain, sur la place de la mairie, un temps convivial, de rencontres et d'échanges** pour que nouveaux et plus anciens puissent se connaître un peu mieux. Toutes les personnes qui se sont installées dans notre commune durant ces dernières années recevront une invitation personnelle. Cet événement sera l'occasion de raconter la vie du village, de rappeler certaines de ses caractéristiques et de partager un apéritif tous ensemble.

Nous profiterons aussi de ce temps fort pour procéder à **l'inauguration officielle des aménagements de la rue Grande et des espaces communs du lotissement des Coteaux du Marais**, qui, après un an d'expérimentation, peuvent être considérés comme complètement achevés aujourd'hui. Cette cérémonie sera l'occasion de remercier l'ensemble des partenaires impliqués (entreprises, financeurs....).



# Les derniers travaux réalisés et les investissements à venir

## L'entretien et l'amélioration des équipements du camping municipal.

La municipalité qui avait déjà investi dans des mobiles-homes en 2016 a étendu son parc. Ainsi, elle diversifie son offre qui fonctionne très bien avec un taux d'occupation satisfaisant. Le local des déchets ménagers, situé au centre du site, a été transféré depuis l'an dernier vers l'entrée pour faciliter l'accès des bacs à la société de collecte. En 2017, l'entrée du camping a été améliorée avec un enrobé tout neuf et des toilettes autonettoyantes accessibles de l'extérieur ont été installées pour améliorer le confort des touristes. Cette année, le camping s'est doté d'un système de traitement pour lutter contre les légionnelles. Tous les ans, des efforts sont fournis pour augmenter le niveau d'équipement du camping municipal dont le classement en catégorie 2 étoiles a été reconduit. Un vaste réaménagement du bloc sanitaire sera nécessaire pour répondre aux nouvelles normes dans les années à venir.



Nous rendons hommage à Jocelyne et Christian AUBERT, gestionnaires de ces 5 dernières années, pour leur dévouement. Ils ont su, au fil du temps, restaurer une bonne image de notre camping que la nouvelle gestionnaire Mélanie TIRATAY s'attachera à maintenir.

## La rue du Vason reprofilée et mise hors d'eau

A l'automne dernier et sous maîtrise d'œuvre du cabinet Clémence, la rue du Vason a été reprofilée pour favoriser l'écoulement de l'eau de pluie et revêtue d'un enrobé tout neuf pour un coût de 20 000 € HT.



La communauté de communes a financé la réfection de la bande roulante (4 000 € HT)

## De belles réalisations effectuées par les employés communaux

Parmi les nombreuses tâches qu'il effectue, le personnel technique est en capacité de réaliser de véritables travaux de restauration, ce qui est très précieux pour la commune. Cette année par exemple, il a entièrement réaménagé l'intérieur de la cuisine des Tamaris, refait à neuf les toilettes de la salle des fêtes de la Ruche, en respectant les règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et dans un autre registre, restauré le monument aux morts de la place du calvaire.



## La rénovation d'une portion du réseau d'assainissement et la mise aux normes de la station d'épuration

Ce projet a pour objectif de remplacer le réseau existant qui est situé entre le poste de relèvement du bourg à proximité de l'avenue de Gaulle et celui de la Valette au voisinage de la rue de la Mer mais aussi de procéder au renforcement de la surveillance du système et à la remise aux normes de la station d'épuration. **Il est prévu de restructurer le réseau** gravitaire par une canalisation en PVC sur un linéaire de 500 mètres et de le prolonger par la création d'un réseau de refoulement sur un linéaire de 400m. Le tracé de cet ouvrage sera légèrement modifié par rapport au tracé actuel. **Les postes de contrôle sur lesquels seront installées des sondes de débordement seront réhabilités.** Enfin, **la station d'épuration sera équipée d'un système de traitement du phosphore au chlorure ferrique.** L'opération se déroulera en trois tranches dont une, conditionnelle, concernerait un traitement supplémentaire pour lutter contre le sulfure d'hydrogène qui stagne dans les canalisations. Les travaux pourraient être engagés avant la fin de l'année 2018.

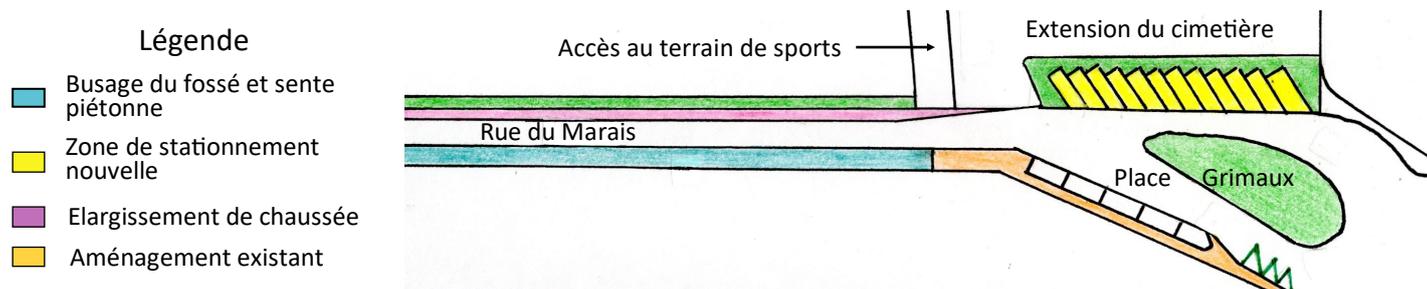


Des enquêtes domiciliaires sont menées par la SAUR pour vérifier les raccordements des quelques usagers à prendre en compte dans l'opération et identifier les logements potentiellement raccordables. **Le coût global du projet est estimé** par notre maître d'œuvre Sibeo Ingénierie à **427 500 € HT.** **La municipalité a sollicité l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour obtenir toutes les subventions possibles.** La commune a inscrit le financement de ce programme au budget primitif 2018 qui pourrait se présenter comme suit : 32 % au minimum de subventions, 20% d'avance remboursable à taux zéro, 48 % d'autofinancement et sans qu'il soit nécessaire d'augmenter la part communale de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers.

## Des travaux de sécurité et une amélioration du stationnement rue du Marais

Les mouvements importants de véhicules induits par la dépose et la reprise des enfants qui fréquentent l'école, place Michel Grimaux, d'une part, et la circulation difficile des bus verts, rue du Marais, d'autre part, créent des désordres quotidiens importants qu'il est nécessaire de réduire.

La commune propose d'améliorer notamment la sécurité des piétons dans ce secteur. **La solution consiste à aménager une zone de stationnement supplémentaire** comprenant une douzaine de places en épi le long de l'extension du cimetière, **à élargir la bande de roulement de la rue du Marais** sur son accotement nord, **à buser le fossé et à réaliser une sente piétonne** sur son accotement sud.



**Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 64 700 € HT.** Le revêtement de la chaussée de la rue du Marais sera entièrement refait et pris en charge par la communauté de communes Seules Terre et Mer au titre de la compétence Voirie qu'elle exerce. **Une demande de subvention a été déposée** auprès du département du Calvados.



## L'étendue des compétences de Seules Terre et Mer (S.T.M.)

Suite à la fusion des 3 anciennes intercommunalités BSM, Orival et Val de Seules, dont les compétences et la manière dont elles étaient exercées étaient très différentes, l'enjeu pour STM a été de décider quelles compétences privilégier et d'harmoniser les modalités d'application de chacune d'entre elles sur l'ensemble du territoire.

**Finalement, STM a choisi de conserver la quasi-totalité des compétences préexistantes mais en cherchant à limiter leur périmètre d'application de manière à maîtriser l'impact budgétaire de la fusion.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, STM exerce 15 compétences dont 6 sont obligatoires. Voici les plus importantes :



**Aménagement de l'espace.** STM a délégué à Bessin urbanisme l'instruction des autorisations d'urbanismes (permis de construire, déclarations préalables...). Elle peut commander des études concernant l'aménagement de l'espace communautaire. Elle pourra se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal à partir de 2021.

**Actions de développement économique.** STM peut créer des zones d'activité, va se doter d'une politique locale commerciale et assurer la promotion du tourisme par la création d'offices de tourisme, peut construire et faire fonctionner des pôles de santé (un projet est en cours de réalisation à Tilly sur Seules).

**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.** Cette compétence est nouvelle. Elle regroupe l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien des cours d'eau, la défense contre la mer et les inondations, la protection des sites aquatiques et humides. STM a confié à Bessin Urbanisme une étude destinée à savoir ce qu'elle prendra exactement en charge et ce qui sera laissé en responsabilité aux communes ou délégué à d'autres syndicats.

**Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

**Construction et fonctionnement de quelques équipements culturels et sportifs.** STM gère les médiathèques, les 3 gymnases et les bibliothèques du territoire (l'une d'entre elle est installée à Ver sur mer).

**Fonctionnement et équipements des écoles préélémentaires et élémentaires.** STM assure la compétence scolaire.

**Création, aménagement et entretien des voiries.** STM prend en charge la création et l'entretien des bandes roullantes de l'ensemble des voies communales, l'entretien des chemins ruraux et des bernes.

**L'action sociale.** STM assure des transports variés pour les écoles et pour les activités des accueils collectifs de mineurs, prend en charge la restauration scolaire, les activités scolaires et périscolaires, les actions destinées à la petite enfance et à la jeunesse dans le cadre d'un contrat éducatif local, peut créer et gère les relais d'assistantes maternelles, dispose d'un service de téléalarme au profit des personnes âgées et travaille en partenariat avec l'ADMR (Aide à Domicile et Service à la personne).

**Protection et mise en valeur de l'environnement.** STM entretient et réalise les haies, les talus, les chemins de randonnée, met en valeur le bassin de la Seules.

**Elaboration et mise en œuvre d'un projet culturel territorial.** STM propose des animations dans le cadre d'un partenariat avec le département et la région.

**Surveillance des plages.** STM prend à sa charge les dépenses de fonctionnement et d'investissement en excluant l'hébergement des personnels.

# Les incidences financières de la nouvelle répartition des compétences entre la commune et la communauté de communes



Après une année de mise en place et de transition, **notre nouvel ensemble intercommunal, Seulles-Terre et Mer (STM), est entré en phase opérationnelle** après avoir stabilisé le périmètre de ses compétences. STM dispose de compétences qui étaient auparavant assumées par les communes de l'ex BSM (scolaire, gestion des milieux aquatiques et inondations, culture et loisirs, eau et assainissement bientôt) ou qui ont été élargies (la voirie).

En conséquence, la répartition des ressources et notamment du produit de la fiscalité locale entre l'intercommunalité et les communes membres a évolué afin de permettre à STM de faire face aux charges qui lui ont été transférées par les communes.



Pour accroître les ressources de STM, **les taux de fiscalité intercommunale ont augmenté** et, en contrepartie, **ceux de la fiscalité communale ont baissé** dans les communes de l'ex BSM. **Une allocation de compensation est néanmoins versée** à ces communes à partir du budget intercommunal afin de compenser en partie la baisse de leurs taux communaux. **Ce mécanisme instauré en 2017 a été reconduit pour 2018 sans hausse des taux d'imposition locale.**

Les taux des trois taxes acquittées par les ménages à la commune de Graye pour l'année 2018 sont de : 3,75 % pour la taxe d'habitation, 0 % pour la taxe foncière bâtie et 9,47 % pour la taxe foncière non bâtie. Ils restent nettement plus faibles que dans l'ensemble des communes voisines de STM.

## Le CCAS à Graye sur Mer

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont des entités publiques administratives ayant une personnalité juridique distincte de la commune. **Le CCAS est** géré par un Conseil d'Administration **composé à la fois d'élus (5) et d'administrés (4) et dispose d'un budget propre.** Le CCAS se réunit formellement trois fois dans l'année, et peut être sollicité à n'importe quel moment durant l'année.

Le CCAS **porte la politique d'action sociale de la commune** de Graye sur Mer. Les missions habituelles des CCAS sont l'aide à la rédaction des demandes d'aide sociale, la lutte contre l'exclusion et les aides ponctuelles (dont l'aide au chauffage pour les personnes âgées à revenus modestes).



**Son rôle est d'offrir un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation.** Il travaille en étroite collaboration avec les acteurs de l'aide sociale du Calvados, principalement l'ADMR de Ryes (Aide à Domicile en Milieu Rural), les assistantes sociales de Bayeux, du CHU et des caisses de retraite et les associations d'utilité publique. **Ses bénévoles organisent également le repas des Anciens** de Graye en début d'année, **et la distribution à domicile des colis de Noël** pour les administrés de plus de 70 ans en fin d'année.

Il a été proposé un regroupement des CCAS des communes de moins de 1 500 habitants en CIAS, Centres Intercommunaux d'Action Sociale. **Nous avons préféré, à Graye sur Mer, maintenir notre CCAS** de façon à permettre de conserver notre relation privilégiée avec la population de notre petit bourg.

**Pour solliciter le CCAS** : la première possibilité est de **contacter le secrétariat de Mairie**, avant l'ouverture d'un dossier et de rencontrer si nécessaire le maire ou Marion Gérard membre du conseil municipal et en charge du CCAS.

La deuxième possibilité est de **nous contacter directement par courriel** à l'adresse suivante :  
[ccas.grayesurmer@gmail.com](mailto:ccas.grayesurmer@gmail.com)

Vous pouvez nous solliciter pour vous même, ou nous signaler des situations qui pourraient bénéficier de notre soutien. Chaque demande sera discutée au cas par cas, pour pouvoir y répondre au mieux.

## Animations pour les jeunes

La participation des jeunes à certaines activités est en baisse cette année. Nous ne pouvons continuer à organiser des animations que si les effectifs sont suffisants pour maintenir un transport collectif. Une réflexion sur la manière d'accompagner les jeunes dans leurs loisirs est sans doute nécessaire. Le projet de mise à disposition d'un espace multi-sports est toujours à l'étude mais ne pourra fonctionner que si un cadre est défini pour assurer le développement des activités sportives. La commission animation jeunesse y travaille pour faire des propositions au conseil municipal.



Une sortie Paint-Ball a été organisée le 16 mars dernier en région caennaise. Les 13 adolescents répartis dans deux équipes et munis de protections devaient se toucher avec des billes de peinture et ainsi compter les points ! Les participants sont rentrés ravis de cette nouvelle expérience.



Une journée au parc de Festyland s'est déroulée le samedi 26 mai 2018. Les 26 participants (petits et grands) se sont bien amusés.

## Le carnaval des écoles

Encore un succès pour le carnaval organisé par l'Association des Parents d'élèves (APE) des écoles du RPI de Banville, Graye sur mer et Ste Croix sur mer qui a eu lieu le dimanche 18 mars 2018, sur le thème de l'aventure.



Malgré les températures un peu fraîches, de nombreux enfants et parents se sont retrouvés au stade de Graye sur Mer pour rejoindre le char et le groupe de country « Blue cat danse ». A 14h30 le char, décoré par les bénévoles de l'APE, s'est mis en branle donnant le top départ aux pirates, cosmonautes, princesses et autres personnages féériques qui ont sillonné les rues de Graye munis de leurs sachets de confettis.



L'APE met un point d'honneur à reproduire cette action dans chacune des 3 communes (à tour de rôle) car il s'agit d'un évènement qui est très important et attendu par les habitants et les enfants.



Tout est prévu longtemps à l'avance avec l'APE : depuis l'organisation d'ateliers pour que chaque enfant puisse venir créer son propre costume, la décoration du char qui est l'occasion de laisser parler les talents des parents d'élèves mais aussi d'impliquer les professeurs et leurs élèves qui chaque année créent des objets, la préparation d'un déjeuner regroupant tous les carnavaliers qui souhaitent passer un agréable moment avant le défilé...Tous les ingrédients sont là pour passer un mémorable après midi.

## Les activités des séniors

**Le voyage communal 2017.** Cette sortie a conduit les 44 participants dans les Alpes Mancelles région naturelle de la Sarthe. La matinée s'est déroulée à Saint-Céneri le Gérei surnommé « le village des peintres » dominant l'un des méandres de la Sarthe, un parcours guidé à travers les ruelles du village et ses boutiques artisanales.



Après un déjeuner copieux au gîte de Vandoeuvre, après-midi découverte « dans un écrin de verdure » avec visite en petit train autour du grand étang de Sillé le Guillaume au cœur d'un massif forestier de 3500 hectares et promenade à bord du bateau « le Silius » avec commentaires.

Le voyage communal 2018 a eu lieu ces jours-ci sur la cote d'Albâtre. Au programme, **visite de Fécamp et de son Palais Bénédictines, d'Étretat avec ses falaises majestueuses.**

Un commentaire sera présenté dans notre prochain bulletin municipal

**Le repas des aînés** comme chaque année s'est déroulé au château de Vaux dans une ambiance chaleureuse le 28 janvier dernier en présence des doyens d'âge Marie Fourné et Pierre Thiberge. Les 77 convives ont pu reprendre en chœur les chansons de Johnny et de France Gall.



## Les animations du comité des fêtes

Le comité des fêtes a poursuivi son action en proposant les manifestations habituelles qu'il organise chaque année (galette des rois, repas conviviaux, feu d'artifice, foire aux greniers, spectacles divers de grande qualité). Les participants sont toujours aussi nombreux et enthousiastes à l'idée de pouvoir se rencontrer et passer de bons moments ensemble. La foire aux greniers a remporté un immense succès avec un nombre d'exposants record et une météo très favorable.



L'année a été marquée par un événement particulier puisque la majorité des membres du comité des fêtes a décidé de se retirer après dix années de bons et loyaux services. Nous rendons hommage à cette équipe qui, par son dynamisme, sa compétence et son efficacité a su redonner un élan réel à la vie du village. Nous adressons un merci tout particulier à son président Gérard Picand (photo 2) et à son vice-président Gérard Desvages (photo 3) qui ont consacré, durant toutes ces années, beaucoup de leur temps à l'organisation et à la mise en œuvre des activités.



La relève est en cours. Merci à Martine Chabrouty (photo 1) et à Sophie Gautier qui ont accepté de prendre la présidence et la vice-présidence du nouveau comité des fêtes. L'équipe actuelle qui a assuré la continuité des animations depuis janvier dernier cherche des forces vives et a besoin de soutien. N'hésitez pas à venir et à vous engager si vous avez un peu de temps libre.

### **Le comité des fêtes recrute.**

Contact : Martine Chabrouty  
Adresse : 14 rue de la Mer, lotissement de la Valette  
Téléphone : 06 64 56 83 88  
Messagerie : martine.chabrouty@gmail.com

**Nous vous donnons rendez-vous, le samedi 28 juillet prochain pour le feu d'artifice.**

## Des enquêtes publiques à venir importantes

**Le projet de plan de prévention des risques littoraux (PPRL)** vient d'être arrêté et sera soumis à enquête publique dans les mois qui viennent et avant la fin de l'année 2018. Ce plan prévoit des contraintes importantes pour les terrains et constructions situées en zone de submersion marine. Nous vous invitons à vous informer et à faire part de vos observations sur le projet de cartographie des zones à risque qui seront à prendre en compte par la commune dans son plan local d'urbanisme. [Voir www.graye-sur-mer.org](http://www.graye-sur-mer.org), rubrique **urbanisme**

**Le projet de schéma de cohérence territoriale du Bessin** sera lui aussi soumis à enquête publique à l'automne. Les mesures pour inciter la préservation des terres agricoles et du littoral entraînent un durcissement croissant de la réglementation des espaces urbanisables qui va dans le sens d'une densification des logements et d'une protection accrue de l'environnement. Là encore, nous vous invitons à prendre connaissance du projet et à donner votre avis. [Voir site : www.scotbessin.fr](http://www.scotbessin.fr)

**Les renseignements concernant les réunions publiques et les lieux où des registres seront mis à la disposition des citoyens seront disponibles en mairie.**

## Les derniers événements qui ont marqué la vie de notre commune

### Le départ en retraite du directeur de l'établissement médico social du Château de Vaux



Monsieur Jacques ALEXIS, directeur depuis 18 ans, a officiellement annoncé son départ en retraite le vendredi 18 mai au cours d'une cérémonie officielle en présence de personnalités du monde de la santé, du personnel du Château de Vaux, d'élus locaux et de ses amis. Un hommage très chaleureux lui a été rendu en cette occasion.

### Commémoration du 74<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement

Les cérémonies de Graye ont eu lieu le samedi 9 juin dans la matinée, en présence du vétéran britannique Patrick Moore, toujours fidèle au rendez-vous sur les terres françaises au moment des commémorations. Et la volonté de transmettre des messages de paix aux jeunes est toujours présente.



## Informations complémentaires

### Etat civil mai 2017 - mai 2018

#### Naissances

Faustine LESSARD  
Timéo EVE  
Chloé CHARTIER  
Abel FRICAUD  
Mathys GRARD

#### Décès

Pierrette DUFORSTEL  
Stéphane SELLEM  
Marie-Antoinette LAMARE  
Maurice MERY  
Bernard THIBERGE  
Denis HAUTCOEUR  
Madeleine HELIE  
Jean-Louis GUIGNARD  
Marie-Laurence THIBERGE  
Joëlle POITEVIN  
Adrienne MAHE  
Jacques PORET

#### Mariages

Diana NGO et  
Hubert DELORME  
Delphine GUILLERME et  
David BERNAVILLE

### Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Le mardi de 10h à 12h – Le jeudi de 16h à 18h30  
Le samedi de 10h30 à 12h30

### Contact mairie et informations municipales

Tél : 02 31 37 90 59

Courriel : [mairiedegraysurmer@orange.fr](mailto:mairiedegraysurmer@orange.fr)

Site : [www.graye-sur-mer.org](http://www.graye-sur-mer.org)

### Ecole

Tél : 02 31 37 14 40

Site : <http://rpigrayebanville.jimdo.com/>

### Communauté de Communes (STM)

Place Paillaud – 14480 Creully sur Seulles  
Tel : 02 31 77 72 77

Courriel : [contact@cdc-stm.fr](mailto:contact@cdc-stm.fr)

Site en construction : [www.seulles-terre-mer.fr](http://www.seulles-terre-mer.fr)

### Contact pour la collecte et le tri des déchets

Tél : 02 31 77 72 76

Courriel : [m.chapelot@cdc-stm.fr](mailto:m.chapelot@cdc-stm.fr)

### Aide à domicile et Service à la personne

Tel : 02 31 51 72 67